

## Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

---

**De :** Media <[media@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:media@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>  
**Envoyé :** 9 juillet 2020, 17 h 50  
**À :** Roy, Cecely (SPAC/PSPC); fitz-morris, James (SPAC/PSPC)  
**C. c. :** Elizabeth Lindsay; James Stott; Jean-François Létourneau; Lucie Brosseau; Martine Skelton; Media; Me'Shel Gulliver Bélanger; Rachel Lagacé; Sara Lacasse; Vivianne Soubhie  
**Objet :** Pour l'approbation du CM: Réponse Média / Niveau 1 - Suivi : COVID-19 - Contrats avec SNC-Lavalin / Agence QMI

Bonjour Cecely,

Pour approbation du CM, s'il vous plaît. Nouvelle information en mauve.

Marc  
873-354-7219

### Réponse média

#### Agence QMI

**Daoust-Braun, Sarah (Agence QMI)**

**Date de réception de l'appel : 2 juillet 2020 à 14 h 40**

**Échéance : 10 juillet 2020 à 17 h**

**Niveau 1 - Suivi : COVID-19 - Contrats avec SNC-Lavalin**

#### CONTEXTE :

La chercheuse a des questions de suivi à propos du contrat attribué à SNC-Lavalin ainsi que de l'entente administrative que l'entreprise a signée avec le gouvernement.

Elle mentionne que SNC-Lavalin est la seule entreprise qui a signé une entente administrative avec le gouvernement du Canada.

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/ententes-agreements-fra.html>

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/guide-fra.html#56>

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/trans/pq-qp/qp36-fra.html>

Elle statue qu'on peut continuer de lui accorder des contrats, mais il faut redoubler de prudence.

*“Une entente administrative est une entente entre le fournisseur et le gouvernement. On y a recours lorsque le Ministère détermine qu'il doit redoubler de prudence afin d'atténuer davantage les risques liés à la passation d'un contrat avec un fournisseur en particulier. Elle comprend des conditions que le fournisseur doit remplir afin d'être admissible à l'obtention d'un contrat fédéral. Les conditions comprennent des mesures correctives et de conformité. L'entente doit être surveillée, aux frais du fournisseur, par un tiers indépendant et qualifié, reconnu par le Ministère.”*

Elle veut connaître les mécanismes de contrôle avant de procéder à l'attribution du contrat et pendant que le contrat est en vigueur.

**ÉNONCÉ DE VALEURS :**

**QUESTIONS / RÉPONSE :**

**Q1 Vous indiquez : Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd, de Coquitlam (Colombie-Britannique), et à SNC-Lavalin PAE Inc., d'Ottawa (Ontario), comprennent également des volets pour l'expertise en matière de conception ainsi que pour un éventail de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada. Quelle est la part du montant total des deux contrats qui servira à payer l'expertise en conception, et à payer pour l'éventail de services?**

**Q1. You note: These contracts, which were awarded to Weatherhaven Global Resources Ltd. of Coquitlam, British Columbia, and SNC-Lavalin PAE Inc. of Ottawa, Ontario, also include components for design expertise as well as a range of services to support the Government of Canada's efforts.**

**How much of the total amount of the two contracts will be used to pay for design expertise, and to pay for the range of services?**

R1. Environ deux millions de dollars de chaque contrat sont affectés à la conception.

**Que veut-on dire par “éventail de services”? À quoi cela fait-il référence?**

**What does “range of services” mean? What is that referring to?**

R1. Les contrats portent sur l'ensemble des services liés au développement et au déploiement futur des unités de santé mobiles. Les services fournis par les entrepreneurs comprennent, sans s'y limiter :

- La conception de l'unité de santé mobile, y compris les discussions avec les provinces et les territoires
- L'achat de l'équipement médical (y compris les capacités de l'unité de soins intensifs) — 100 lits d'hôpital par unité de santé mobile, des ventilateurs, etc.
- L'achat de produits médicaux non durables pour 10 jours [les produits médicaux non durables comprennent les médicaments, les équipements de protection individuelle (EPI), les fournitures médicales, les fournitures de bureau, etc.]
- L'espace d'entreposage et sa gestion (y compris l'entretien de l'équipement pendant l'entreposage)
- Les coûts de déploiement, y compris le transport et la construction sur le site (la main-d'œuvre, les outils, l'hébergement et les repas du personnel, etc.)
- Le développement des infrastructures, y compris l'électricité grâce à des générateurs autonomes, le stockage et la distribution de l'eau potable et des eaux noires, le stockage et la distribution de l'oxygène en quantité suffisante pour traiter 100 patients infectés par le virus de la COVID-19, etc.
- L'entretien externe pendant que l'unité de santé mobile est opérationnelle (par exemple, ravitaillement des générateurs, vidange des réservoirs de stockage des eaux noires, etc.)
- La décontamination de l'unité de santé mobile, la déconstruction et le réemballage une fois qu'elle n'est plus nécessaire sur le site. Cela comprend également l'expédition de retour à l'entrepôt et la préparation de l'unité de santé mobile pour le prochain déploiement.

Il est trop tôt pour savoir quelle est la part du montant total des deux contrats qui servira à payer pour l'éventail de services, étant donné que trop de variables sont actuellement inconnues (lieux de déploiement, type de services publics fournis, délais de déploiement, etc.)

**Q2 Si je comprends bien votre réponse, la valeur des deux contrats (300 millions) permettra de construire 10 unités mobiles (et non pas 10 unités mobiles par contrat de 150 millions).**

**Q2 As I understand your answer, the value of the two contracts (300 millions) will allow the construction of 10 mobile units (not 10 mobile units per contract of 150 million).**

C'est exact. Les deux contrats permettront de construire 10 unités mobiles au total, et non pas 10 unités mobiles par contrat

**J'aimerais avoir plus de détails sur le contenu de ces unités de santé mobiles qui contiendront 100 lits afin de comprendre la raison des coûts de construction et de conception aussi élevés.**

**I would like to know more about the content of these mobile health units that will contain 100 beds in order to understand the reason for the high construction and design costs.**

R2. L'unité de santé mobile (USM) sera une unité entièrement autosuffisante qui prodiguera des soins ciblés aux personnes souffrant de maladies respiratoires aiguës et de détresse. Elle sera conçue avec une zone de triage, une zone d'évaluation de court séjour, deux baies de réanimation, un service d'hospitalisation pouvant contenir jusqu'à 80 lits, une unité de soins intensifs (USI) qui contiendra au maximum 20 lits, un service d'imagerie diagnostique (appareil de radiographie portable), un laboratoire, une pharmacie et une zone séparée à faible risque qui comprend un point d'approvisionnement central et des locaux à bureaux. Un système complet d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène, comprenant des systèmes d'eau potable, des latrines, des douches et des postes de lavage des mains, fait partie intégrante de la conception. Si un raccordement électrique ou de l'oxygène comprimé ne sont pas disponibles sur le site de déploiement, l'électricité doit être fournie par des générateurs et l'oxygène par divers générateurs et concentrateurs O2. L'autosuffisance de l'unité la rend extrêmement flexible pour un déploiement là où les besoins sont les plus grands au Canada, et pas seulement là où les services publics existent pour son soutien.

**Q3 Quels sont les mécanismes de contrôle et précautions qui ont été mis en place en vertu de cette entente administrative avant d'accorder le contrat sans appel d'offres à SNC-Lavalin, et aussi pendant la durée du contrat (DOB)**

Le Canada a conclu une entente administrative avec SNC-Lavalin en 2015. Les modalités que doit respecter SNC-Lavalin pour conserver son statut dans le cadre du Régime d'intégrité sont stipulées dans l'entente administrative qui a été conclue. Elles comprennent notamment la mise en œuvre continue d'un programme d'éthique et de conformité, le renforcement de la communication et de la formation, la mise en œuvre continue des politiques internes et des mesures de contrôle interne de l'entreprise ainsi que la réalisation d'une évaluation des risques. L'entreprise a retenu, à ses frais, les services d'un tiers indépendant qualifié pour surveiller la conformité aux modalités de l'entente.

**Q4. Estimez-vous qu'il était approprié d'accorder un contrat d'une valeur de 150 millions sans appel d'offres à une entreprise qui est soumise à une entente administrative? (DOB)**

Le statut de l'entreprise dans le cadre du Régime d'intégrité demeure inchangé. L'entente administrative conclue avec SNC-Lavalin permet à l'entreprise de continuer à soumissionner pour des contrats et des transactions immobilières tant et aussi longtemps qu'elle demeure conforme aux modalités établies.

Les dispositions relatives à l'intégrité du gouvernement du Canada ont été suivies pour ces contrats. SNC-Lavalin - PAE Inc et Weatherhaven Global Resources Ltd sont tous deux des fournisseurs du gouvernement et ont déjà des contrats avec le Canada attribués dans le cadre de processus concurrentiels, ce qui prouve qu'ils peuvent offrir le meilleur rapport qualité-prix pour le Canada.

\*\*\*\*\*

### **Réponse fournie le 30 juin :**

Dans le cadre de la réponse pangouvernementale à la pandémie COVID-19, le gouvernement tire parti de l'expertise et des ressources du secteur privé pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) prend une approche agressive en matière d'achats, notamment en ce qui concerne l'équipement de protection individuelle des travailleurs de la santé en première ligne. Notre approche consiste à commander en gros à l'avance pour les provinces et les territoires, compléter ces commandes en achetant tout ce qui est immédiatement disponible et augmenter la capacité de production au pays, par l'entremise du [Plan canadien de](#)

[mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19](#), mené par Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Cela va au-delà des efforts que déploient les provinces et les territoires pour assurer leur propre approvisionnement.

**Q1. En quoi consiste le contrat de 150 millions de dollars octroyé à SNC-LAVALIN PAE INC. pour des bâtiments préfabriqués et démontables? À quoi vont servir ces bâtiments? Est-ce que ce contrat est lié à la pandémie et à l'annonce de SNC le 24 avril dernier?**

**R1.** Le gouvernement du Canada collabore de façon continue avec les provinces et les territoires afin d'établir leurs besoins et de procéder à l'achat de l'équipement, des fournitures et des services nécessaires afin de lutter contre la COVID-19. Cette initiative fait partie de l'approche proactive du gouvernement visant à répondre aux besoins spécifiques des provinces et des territoires pendant cette pandémie.

Le gouvernement du Canada a attribué deux contrats couvrant un maximum de 10 unités de santé mobiles facilement stockables, accessibles et transportables, pouvant être utilisées partout au Canada.

Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd, de Coquitlam (Colombie-Britannique), et à SNC-Lavalin PAE Inc., d'Ottawa (Ontario), comprennent également des volets pour l'expertise en matière de conception ainsi que pour un éventail de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada.

Les unités de santé mobiles, qui sont conçues expressément pour prodiguer des soins respiratoires, permettront aux autorités de santé locales de prendre en charge les afflux de patients, au besoin.

Ces contrats font partie de notre préparation globale afin d'assurer la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et pour se préparer à toute éventualité.

Les contrats ont été annoncés par la ministre Anand le vendredi 24 avril, et nous pouvons confirmer que cela a été annoncé par l'entreprise par communiqué de presse le même jour.

**Q2. Est-ce que d'autres contrats sur le même sujet sont à venir?**

**R2.** À l'heure actuelle, le Canada ne prévoit pas attribuer d'autres contrats pour l'élaboration d'unités de santé mobiles.

**Q3. Est-ce que des appels d'offres ont été publiés avant d'attribuer ces deux contrats?**

**R3.** Un appel d'offres public n'a pas été lancé en raison du caractère urgent du besoin en raison de la pandémie. Ce processus d'approvisionnement a eu lieu en avril 2020.

Deux entreprises qui possèdent un savoir-faire bien connu en ce qui a trait aux déploiements et au soutien logistique (et avaient précédemment démontré leur expérience) ont été invitées à participer à ce processus d'approvisionnement extrêmement court en raison de la pandémie.